

BAL Bulletin des Amopaliens Landais

Mars 2009

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

Sommaire

Trimestriel 9^e année
ISSN : 1969-0088

N° 30

Le mot du président	1
Vœux et galettes	2
Assemblée générale	2
Qui ten la lenga, ten la clau	4
Musée Despiau Wléric	4
Infos concours	8
Roméo et Juliette	9
Château et Jardin Viven	10
Statuts et règlement	11
Les nouveaux matériaux	14
Poésie	16
Petit voyage à Hamburg	17
Voyage SEMLH	21
Promenade AMOPA 33	21
Promotion	21
Recettes	22
Agenda de la section	23
Informatique et internet	23
Poème	24

AMOPA : bureau national

Présidente : Mme TREFFEL
Chargée de mission d'inspection générale

Secrétaire général : M. DUCHER
Proviseur honoraire

Trésorier général : M. MOURICHON
Président d'honneur de la S.C.F.

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure
75015 Paris
Tél. : 01 45 54 50 82
Fax : 01 45 54 58 20
Mél. : amopa@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

AMOPA : section landaise

Président : Bernard BROQUA
Rue Chantemerle
40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 87 12
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Secrétaire : Danièle LAURENT
Poste à pourvoir

Trésorier : Bernard MAIGRE
assure l'intérim
Poste à pourvoir

Site AMOPA Landes
<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>
Mél. : amopa-landes@orange.fr

Le mot du président

Mes chers amis,

Il est des mots du président parfois bien difficiles à rédiger. C'est le cas aujourd'hui. Des mots qui sont des maux car les relations humaines sont choses complexes et leur gestion échappe souvent à toutes les règles que l'on peut édicter.

Notre département a connu une fois de plus et très sévèrement la tempête. Je suis certain qu'avec bien des efforts, beaucoup de courage et les Landais n'en sont pas dépourvus, la vie va reprendre, péniblement, lentement mais sûrement malgré tout. Notre forêt ne peut disparaître ainsi, les hommes sont plus coriaces que le vent.

Notre section connaît aussi des problèmes, pourquoi le cacher ? Les rapports humains sont parfois difficiles et entraînent des ruptures nécessaires pour la bonne marche de la section. Un nouveau trésorier a été élu à l'Assemblée générale, malheureusement Bernard MAIGRE, que j'ai rencontré deux fois ne se sent pas capable de tenir nos comptes. Je respecte sa décision mais nous devons trouver un nouveau trésorier. Bernard MAIGRE reste malgré tout à mes côtés et je crois qu'il sera de bon conseil et d'une aide certaine.

Madame LAURENT a démissionné. Nos deux caractères forts, une vision différente de la gestion de la section ont conduit peu à peu à cette décision. Il n'empêche que vous avez tous pu apprécier son dévouement et la qualité de ses compte rendus. Sa démission ne remet pas en cause ses qualités certaines et l'estime que j'ai pour elle.

Bien sûr et très diplomatiquement on peut dire que tout va bien : notre bilan financier est positif, le fonctionnement normal de la section est assuré, le BAL est publié, il y a eu des sorties de qualité, une remise des prix solennelle, une AG avec conférence, bon repas et visite culturelle digne de ce nom, une cérémonie des vœux avec galettes, une sortie au Grand Théâtre qui a, je crois, satisfait tous les participants... Notre bureau, ce que nous appelons improprement pour une section le Conseil d'administration, s'est réuni trois fois. Ces réunions se poursuivront au rythme de quatre par an. L'association des membres de la Légion d'Honneur, celle du Mérite, la Société de Borda, l'AFDET sont désormais à nos côtés.

Je suis certain que vous n'ignorez pas mon dévouement à l'égard de notre association, de ses membres, amis y compris. J'ai aussi une certaine façon de travailler et je crois que depuis neuf ans vous avez pu en apprécier les résultats.

Il n'est pas toujours facile de me suivre, encore faut-il partager mes convictions, être dans l'esprit AMOPA. Je ne baisse pas les bras, je me suis engagé au service de notre association, de notre Ordre et de vous tous sans exclusive. Je n'ai pas changé, mon engagement est toujours le même, plus fort que jamais !

J'invite ceux qui partagent mes idées à participer activement au sein de notre association et s'il se trouve un trésorier et un secrétaire parmi vous, n'hésitez pas !

La tempête a soufflé sur notre section, mais après la pluie vient le beau temps ! Je vous assure de ma bonne volonté au service de notre section pour qu'elle continue à vivre et progresser.

Bien amicalement à vous tous.

Bernard BROQUA

Vœux et galettes

J'aime la galette...

... surtout celle offerte par l'AMOPA, pour saluer l'arrivée de la nouvelle année.

Cette sympathique manifestation s'est déroulée au lycée Charles Despiau, qui nous accueillait très généreusement, avec boissons chaudes et petits gâteaux et mettait à notre disposition tout le matériel nécessaire pour assurer le succès de cet après-midi qui débutait par les vœux du président.



Vint ensuite un bref diaporama, pour rappeler les sorties courtes de l'année passée, à Bayonne et Dax, et présenter le projet de voyage de printemps, en Périgord.



On a regretté l'absence des amopaliens du sud, mais les présents, étaient, comme à l'accoutumée, ravis de se retrouver pour ce bon moment de convivialité qui se terminait autour d'une table particulièrement attrayante et appréciée.

Ils ne demandent qu'à renouveler l'expérience.

Danièle LAURENT

Assemblée générale 2009

L'Assemblée générale de la section des Landes de l'AMOPA s'est tenue, le 7 mars 2009, au Lycée Charles Despiau, à Mont-de-Marsan, selon le programme prévu.

Après un déplacement, en car, pour ceux qui le souhaitaient, depuis Dax, et en voiture personnelle pour les autres, les membres et invités de la section de l'AMOPA des Landes se retrouvent autour de café et de viennoiseries. Parmi les invités, on notera la présence des Présidents de l'Ordre national de la Légion d'Honneur et l'Ordre national du Mérite.



Le Président convie, ensuite, les conjoints et amis, qui ne participent pas à l'Assemblée générale statutaire, à se rendre dans une salle voisine pour une animation spécialement prévue à leur intention.

L'Assemblée générale, proprement dite, commence à 9 heures 45 par les propos d'accueil du Président, qui excuse les invités absents et notamment, monsieur le Préfet, madame l'Inspectrice d'académie et madame TREFFEL, présidente de l'AMOPA nationale.

Il demande un moment de recueillement pour les médaillés et amis disparus et se réjouit des huit adhésions enregistrées cette année. Les trois nouvelles adhérentes présentes à l'Assemblée reçoivent "*Raconte moi... Les Palmes Académiques*", en cadeau de bienvenue.

Le Président énonce la politique générale de l'Association et annonce la démission du trésorier, Jacques FAZEMBAT, à qui il rend un vibrant hommage pour le travail accompli et exprime, à nouveau, les profonds regrets que ce départ lui inspire.

C'est, ensuite, le rapport moral, préparé par la secrétaire, avec une présentation imagée des activités, passées ou en projet :

- un moment important de la vie de notre association, l'Assemblée générale 2008, avec l'élection d'un nouveau bureau. Le Président et la Trésorière ne renouvellent pas leur mandat, le secrétaire devient président. Un nouveau trésorier et une nouvelle secrétaire sont élus.

- un autre temps fort, la célébration du bicentenaire des Palmes académiques, dans les locaux de l'IUFM, avec les chorales de ce même IUFM et d'une école primaire de la ville, une conférence sur les Palmes académiques et une exposition consacrée à l'évolution de l'École normale depuis sa création jusqu'à son intégration dans l'IUFM. Un repas dansant a clôturé cette belle journée.

- quatre sorties d'une journée :

- l'une à la Base aérienne 118, de Mont-de-Marsan, avec une visite du musée consacré à de grandes figures de l'aéronautique et les différentes missions de cette base.

- la deuxième au Grand Théâtre de Bordeaux pour une représentation de *La Chauve souris* de Johann STRAUSS.

- la troisième, à Bayonne, offrait une découverte du patrimoine gustatif et architectural de la ville, en même temps que les différentes composantes de l'identité basque.

- la dernière, au musée Jean Charles de BORDA, à Dax, le matin, rappelait le passé romain de la cité thermale, se penchait sur la place prépondérante occupée par Jean Charles de BORDA, à l'époque des Lumières, avec, l'après-midi, deux conférences dans le cadre de la Fête de la Science.

- un voyage de dix jours à Prague et en Pologne.

- la remise des décorations aux promus de juin 2007 et janvier 2008, à la Préfecture.

- la remise des prix du concours AMOPA, à l'IUT, en même temps que celle des bourses de l'AFDET.

- un rappel des rencontres du Président et du bureau avec les autorités du département.



- une évocation de la politique de rayonnement et de communication de l'Association, avec le rapprochement avec les autres ordres, Légion d'honneur et Mérite, la publication trimestrielle du BAL (bulletin des Amopaliens landais) et la tenue à jour du site internet.

- un voyage de quatre jours prévu à Malaucène avait dû être annulé faute d'un nombre suffisant de participants.

Dans les projets pour 2009, l'un a déjà été réalisé en janvier. Il s'agissait d'une réunion conviviale de présentation des vœux autour de galettes et rafraîchissements, avec un diaporama préparé par la secrétaire rappelant en images, les différentes sorties de l'année écoulée.

Une sortie au théâtre est prévue en mars pour la représentation du ballet *Roméo et Juliette*.

Les voyages de printemps, trois jours en Périgord, et d'automne, dix jours à Lille, sont annulés, toujours faute d'un nombre suffisant de participants.

Des sorties d'une journée, non encore définies, les remplaceront.

Une autre après-midi est prévue à Dax pour la présentation de Prague et de la Pologne.

Ce rapport est soumis au vote, et quitus est donné, à l'unanimité.

C'est au tour du trésorier de présenter son compte rendu financier. Celui-ci est validé par les commissaires aux comptes qui en attestent la conformité. Quitus lui est donné, à l'unanimité.

Le Président présente et soumet au vote, un nouveau mode de tarification de la participation aux frais de la section locale.

L'Assemblée procède, ensuite, à l'élection d'un nouveau trésorier.

Monsieur Bernard MAIGRE est candidat. Il est élu, à l'unanimité.

La matinée se termine par une conférence fort enrichissante sur la toponymie gasconne.

Il est presque 13 heures, les participants à l'Assemblée qui le souhaitent, sont invités à se rendre au restaurant " le Richelieu ", pour un repas unanimement apprécié.

L'après-midi se poursuit par une visite du musée, consacré à Charles DESPIAU et Robert WLÉRIK, enfants du pays, et plus généralement aux sculpteurs des années trente.

La journée se termine à 16 heures 30.

Danièle LAURENT

Qui ten la lenga, ten la clau

Est-il nécessaire de traduire ?

Cette maxime de Frédéric MISTRAL, citée par madame BOYRIE-FÉNIÉ, résume bien la teneur de la conférence de cette dernière, le 7 mars dernier, après notre Assemblée générale.



Madame BOYRIE-FÉNIÉ, docteur en géographie historique et spécialiste de toponymie, explique, d'abord, pourquoi et comment, à la suite de vagues successives d'occupants divers, le territoire, aujourd'hui français, s'est trouvé, majoritairement, divisé en locuteurs de " langues d'oïl " et " langues d'oc ", selon la terminologie définie par Dante, au XII^e siècle.

Les langues d'oc sont parlées dans plus de trente de nos départements, avec une spécificité pour notre région.

Le gascon, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'était pas la langue que César et ses légions romaines entendaient, en Aquitaine, lorsqu'ils entreprirent de nous romaniser.

Ce gascon, héritier d'influences linguistiques diverses, ne saurait, par ailleurs, être qualifié de patois, comme il l'est encore, parfois, par nos aînés ou par des béotiens.

Ce vocable, outre la notion péjorative qu'il véhicule, défini par le dictionnaire comme un parler local, d'extension restreinte, ne rend pas justice à une langue pratiquée sur des terres qui s'étendent de la Garonne, à l'Océan et aux Pyrénées.

Certes, il existe des différences et des variantes dans le lexique, la prononciation ou la graphie, selon les endroits où il est parlé, mais les points communs sont tels, que des interlocuteurs peuvent se comprendre d'un endroit à l'autre, pour peu qu'ils veuillent bien se prêter, mutuellement, une oreille attentive et bienveillante.

4 Dans cette langue, d'une extrême richesse, madame BOYRIE-FÉNIÉ a choisi de se pencher

plus spécifiquement, on l'a dit, sur la toponymie, science qui étudie les noms de lieux.

Le propos pourrait sembler ardu, pour des auditeurs non-gascons ou peu familiers avec les exercices de gymnastique linguistique.

La passion du discours et la rigueur de l'étude, organisée autour de neuf grands thèmes – la nature du sol, le relief, les arbres et la végétation, les animaux, la mise en valeur des sols, les prairies et pacages, les champs, cultures et jardins, les hommes, le bâti – suscitent l'intérêt et retiennent l'attention.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'analyse. Madame BOYRIE-FÉNIÉ le fera, elle-même, bien mieux que moi, dans un article, à paraître dans le prochain BAL.

Je tiens, cependant, à la remercier de nous avoir communiqué sa flamme.

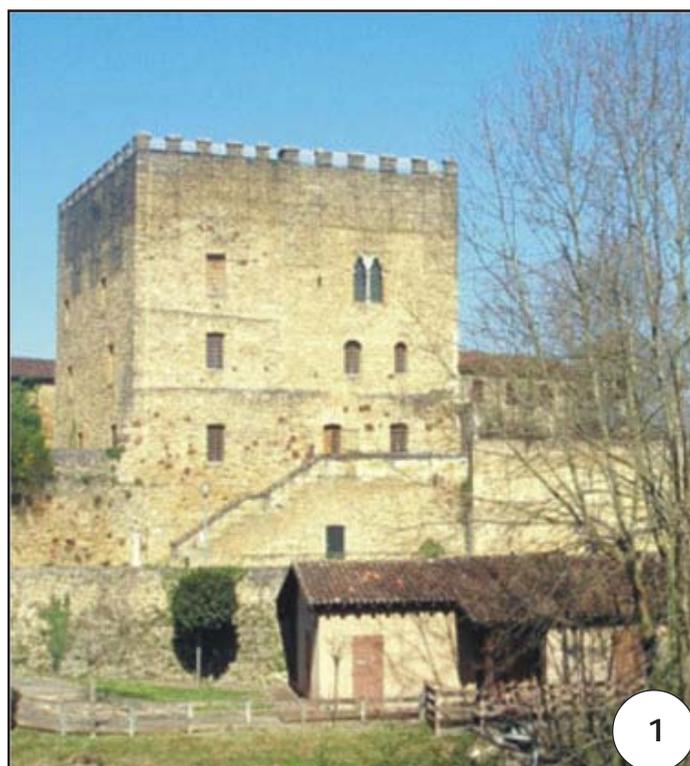
Il n'est pas douteux, que, gascons ou non, nombreux seront ceux dans l'auditoire, qui se lanceront à sa suite, sur les sentiers de la toponymie et de l'anthroponymie, étude des noms de personnes, pour y (re) découvrir leurs racines, en même temps que celles de leur langue.

Danièle LAURENT

Visite musée Despiau-Wlérick

Connaissez-vous
" la bande à SCHNEGG " ?

Oui ? Alors, vous savez tout sur la vie et l'œuvre des jeunes sculpteurs " indépendants " de la première moitié du siècle dernier, qui se réunissaient autour des deux frères bordelais, Lucien et Gaston SCHNEGG.



Sinon, le musée DESPIAU-WLÉRI CK (photo 1), à Mont de Marsan vous attend. De nombreux artistes de la " bande " y sont honorés.

Vous y rencontrerez, entre autres, des œuvres de Louis DEJEAN (1872-1954), Alfred Jean HALOU (1875-1939), François POMPON (1855-1933), Louis-Ernest DRI VIER (1878-1951) et surtout celles de deux enfants du pays, dont le musée porte le nom, Charles DESPIAU (1874-1946) et Robert WLÉRI CK (1882-1944).

Cette chance a été offerte aux Amopaliens landais et leurs amis, après l'Assemblée générale du 7 mars dernier, sous la houlette, éclairée et souriante, de Béatrice HAURIE, animatrice au service public des musées, et dont les commentaires oraux ou écrits ont très largement inspiré les lignes qui vont suivre.

Installé dans le beau décor du Donjon LACATAYE, en pierre coquillière, que jouxte le jardin médiéval Saint Vincent, récemment aménagé, ce musée est le seul en France, exclusivement consacré à la sculpture figurative du siècle dernier.

Depuis plus de trente ans, il s'enrichit régulièrement et possède, à ce jour, plus d'un millier d'œuvres, témoins de tous les aspects de ce type de sculpture et de toutes les techniques utilisées pour les réaliser : bustes, statues en pied, sculpture animalière, sculpture monumentale, fresques murales, ronde-bosse - œuvre dont on peut faire le tour pour la contempler sous des angles divers -, taille directe, moulage, modelage...

Outre les " indépendants ", on trouve, également représentés, au Donjon LACATAYE, d'autres artistes classiques ou modernistes, du siècle passé, Raoul LETOURNEUR (1898-1990), Henri LAGRI FFOUL (1907-1981), Joseph CZAKI (1888-1971), sculpteur hongrois, installé à Paris et influencé par le langage et le vocabulaire de l'art cubiste géométrique, les frères MARTEL (1896-1966) et bien d'autres que l'on ne peut énumérer sans verser dans le catalogue.

Citons, au hasard, un modèle en plâtre de Louis Ernest DRI VIER : les jeux et les sports, une des quatre grandes plaques en stuc doré de quatre mètres sur six qui ornaient la salle à manger du paquebot Normandie, (photo 2) ou les grands décors, réalisés par Henri LAGRI FFOUL ou Louis Charles MÜLLER et destinés au Palais de Chaillot, pour l'Exposition universelle de 1937.

De MENON-NOUAILLAC, on retiendra un exemple de planisculpture (plaques de métal - zinc ou aluminium - recourbées ou pliées) : la nature et l'univers inspirant les lois de la mécanique (photo 3), et des frères MARTEL, une statuette moulée en lakarmé, matériau à base de stuc, plâtre et sable.

Revenons aux amis de la bande à SCHNEGG.

Dès les premières années du XX^e siècle, ces artistes se veulent " indépendants " de l'académisme des différentes écoles des Beaux Arts dont ils sont élèves.

Soutenus et encouragés par RODIN, dont ils sont, aussi, élèves ou praticiens admirateurs, ils cherchent, malgré tout, à s'affranchir progressivement de la tutelle stylistique du maître incontesté de son époque.



2



3

5

Ils rejettent, en particulier, le réalisme de sa sculpture d'une précision extrême dans le travail des visages, des mains, des pieds.

Ils veulent s'éloigner, aussi, de son génie lyrique qui l'incite à traduire, le plus fidèlement possible, les sentiments et les émotions de ses personnages, pour revenir aux formes plus épurées de la sculpture antique et du Moyen-âge.

Calme, sérénité, dépouillement, équilibre, tels sont les mots qui reviennent dans toutes les analyses de leurs créations.

C'est le cas, tout particulièrement, pour Charles DESPIAU et Robert WLÉRIK.

Charles DESPIAU, fait ses études artistiques à Paris et expose au Salon de la Société nationale des Beaux Arts.

Le buste est un de ses moyens d'expression favoris et celui de *Paulette*, (photo 4) exposé, aujourd'hui, à Mont de Marsan, attire, en 1910, l'attention de RODIN qui l'invite à se joindre au groupe de ses praticiens.

DESPIAU accepte mais revendique une totale liberté, quant à l'expression de sa sensibilité artistique.



Au retour de la guerre, il se lie avec les membres de la bande à SCHNEGG.

De nombreux bustes vont suivre, parmi lesquels, *Nénette*, fille du critique d'art Georges WERNERT madame MEYER, Maud CHESTER DALE... Mais le succès commercial tarde. DESPIAU ne s'en préoccupe guère.

Le temps pour lui ne compte pas non plus, pas plus qu'il ne cherche désespérément à plaire. Perfectionniste, il consacre le temps qu'il juge

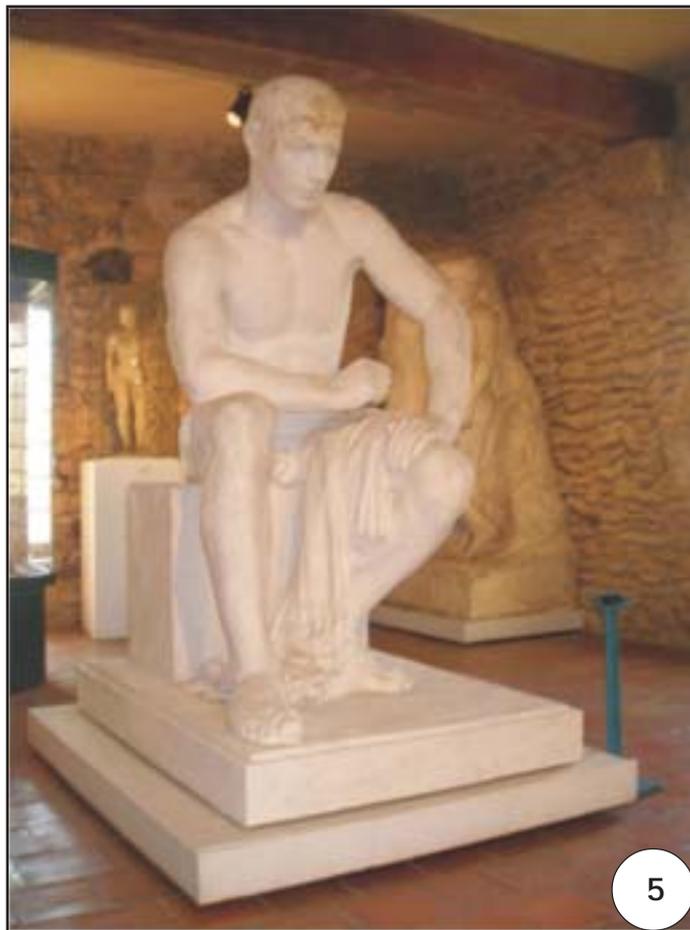
6

nécessaire à la quête de la beauté intérieure de ses modèles.

Si le buste a eu sa préférence, il laisse aussi à la postérité d'autres formes de son art.

Le *Monument aux Morts de Mont de Marsan*, dont le musée abrite l'original, est très caractéristique, par la retenue des personnages, intériorisant leur douleur.

En 1929, la veuve d'un industriel luxembourgeois lui commande *le Réalisateur*, dont le plâtre original est conservé au musée. Le bronze est connu par les Luxembourgeois sous le nom de *l'homme qui va se lever*, (photo 5).



Terminons ce bref survol, par une évocation d'*Assia* (photo 6).

Dans ce très beau nu, apparaît bien la rupture des " indépendants " avec leurs prédécesseurs immédiats. Le visage, les mains, les pieds sont seulement esquissés. La statue ne raconte pas une histoire, c'est le jeu de lumières sur les formes qui compte.

La fin de vie de Charles DESPIAU, assombrie par les jugements portés sur sa participation au voyage controversé, en Allemagne, en 1941 peut aussi apparaître comme le point d'orgue de sa quête inachevée de la perfection. Son *Apollon* commandé par la ville de Paris en 1937, sans cesse retravaillé, ne sera achevé, qu'après sa mort, par Paul BELMONDO.

Un bronze en est conservé à Mont de Marsan.

Un agrandissement, commandé par la municipalité, et installé, en ville, dans le cadre du projet *Mont de Marsan sculptures* offre, à tous ceux qui le souhaitent, une occasion de découvrir pourquoi le lycée qui accueillait



6



7

reste, celle du *Monument équestre du Maréchal FOCH*, commandée pour les jardins du Palais de Chaillot, à l'occasion de l'Exposition de 1937.

Le maréchal est représenté tête nue, pour faire ressortir, dans le front volontaire, la personnalité de ce penseur militaire (photo 8).



8

Dans cette œuvre, réalisée avec son élève et ami Raymond MARTIN, on peut déceler l'influence de la statue de *Marc Aurèle* (photo 9), fondue de son vivant et dont la copie se trouve sur la place du Capitole à Rome, À Mont de Marsan, encore, se trouvent, le plâtre original teinté de *Zeus*, le bronze unique de cette réalisation se trouvant au siège social d'EDF, à Paris, et des esquisses en bronze de *Pomone ou Rolande*.

La visite fut rapide, le compte rendu est succinct. Il n'est qu'une invitation à pousser la porte du musée pour s'imprégner de la fraîcheur du cadre

7

notre Assemblée générale s'appelle Charles DESPIAU.

Autre figure montoise ayant donné son nom à un établissement scolaire, Robert WLÉRIK est remarqué, au lycée Victor DURUY, par son professeur de dessin, Ismaël MORIN. Il entre à l'École des Beaux arts de Toulouse, puis s'installe à Paris où son ami, Charles DESPIAU, lui fait connaître la bande à SCHNEGG.

Dans la lignée de ses maîtres et prédécesseurs, il se lance dans la sculpture de style anecdotique qu'il reniera, ensuite, au point de détruire la majorité des œuvres de ses débuts. Pour le plus grand plaisir des visiteurs, malgré tout, il reste le très expressif et malicieux *Enfant aux sabots* (1906 ou 1911) (photo 7).

Dans les musées, il découvre la sculpture antique et le Quattrocento florentin et y trouve l'écho de ses propres inspirations. Il privilégie désormais les lignes épurées, les formes plus sereines. Une de ses œuvres, ne s'appelle-t-elle pas *Calme hellénique* ?

En 1912, RODIN, toujours lui, succombe au charme de sa *Petite Landaise*.

Les commandes et les expositions se multiplient, parmi lesquelles le *Monument aux morts* de Labrit. D'une étude en plâtre et demi-grandeur de cette œuvre, est extraite la *Landaise au Capulet*, exposée au musée.

La plus gigantesque et la plus connue, peut-être,



et de la richesse de l'exposition et approfondir l'analyse des œuvres présentées.

Danièle LAURENT

Les photos, prises au musée de Mont de Marsan, avec l'autorisation du gardien, sont de Danièle LAURENT, à l'exception du Marc Aurèle emprunté à Wikimedia Commons qui propose des documents multimédia libres sur Statue équestre de Marc-Aurèle : (GNU Free Documentation License.)

Sources et bibliographie citées par Béatrice HAURIE :

- Charles DESPIAU, sculptures et dessins. Musée Rodin, les Presses artistiques, Paris, 1974

- Robert WLÉRIK, catalogue de l'exposition. Musée RODIN et Musée DESPIAU-WLÉRIK, 1982

- S.B. GILIS : Vie et œuvre du sculpteur Robert WLÉRIK, maîtrise d'histoire de l'art, 1978, Université de Bordeaux

- Patrice DI BOIS : Robert WLÉRIK, son œuvre, ses élèves, à l'occasion de la rétrospective présentée au Salon Métamorphoses, 1978, de la Société des artistes français, Paris, Grand Palais

- BÉNÉZIT E., Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs, Gründ, Paris 1937, l'Art indépendant, catalogue de l'exposition, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, Paris, 1987

Infos concours

Nous avons cette année, comme par le passé, diffusé les sujets des concours AMOPA à l'ensemble des établissements landais. Cette opération se fait conjointement avec les services de l'inspection académique.

Cinquante-cinq devoirs me sont parvenus de trois établissements. Participation certes convenable au niveau du nombre de devoirs mais faible en ce qui concerne le nombre d'établissements. L'ensemble est dans la ligne de ce que nous connaissons depuis plusieurs années.

Le jury départemental, monsieur LAFORCADE président, madame LAURENT et monsieur BERNADET, a examiné avec grand soin toutes ces copies. Six ont été sélectionnées pour participer au niveau national. Quatre textes supplémentaires, en raison de leur qualité, ont été retenus au niveau départemental.

La remise solennelle aura lieu dans les mêmes conditions que l'an dernier en principe début octobre. Tous les élèves ayant participé et présents à la cérémonie recevront un diplôme et un prix.

Les chefs d'établissements concernés ont été informés des travaux du jury. Les élèves et leur famille recevront également une lettre d'information et de félicitation. Comme par le passé ils auront à compléter une fiche autorisant notre section à publier les textes tant sur le site que dans notre bulletin. Il est également envisagé la réalisation d'un petit opuscule regroupant l'ensemble des devoirs. Il sera remis à madame l'inspectrice d'académie, aux chefs d'établissements et aux élèves.

À titre d'information, je vous livre un message reçu et concernant les concours :

Bonjour Monsieur,

M. le Principal m'a donné copie des résultats du cru 2009, et je suis ravie qu'une de mes élèves puisse concourir sur le plan national. J'écris "mon élève", car je suis la seule enseignante à participer, depuis l'an dernier.

Mes élèves ont écrit en une heure ; tous ont écrit (j'ai 4 classes), en cours. J'ai lu, choisi et fait corriger les fautes d'orthographe. Parmi ceux que vous avez primés se trouvent des enfants en grande difficulté (c'était pareil l'an dernier).

Lorsqu'il n'y a pas la sanction de la note, l'écriture est plus libre, les prestations sont toujours étonnantes et les élèves trouvent les mots pour dire, ceux qui leur manquent tant, lors des devoirs.

Je voulais vous remercier pour l'accueil qui nous a été réservé, cette année, à Mont-de-Marsan. Parents et enfants ont été très touchés. Et j'étais moi-même très émue... je me sentais un peu responsable... et récompensée de la passion que j'essaie de transmettre depuis de longues années !

D'autre part, ce concours nous a donné des idées : nous en avons créé un, interne, de poésie, conte et nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma profonde gratitude.

Ce courrier m'incite à penser que la cérémonie solennelle est une bonne chose, et qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour obtenir une plus grande participation des établissements landais.

Bernard BROQUA

Roméo et Juliette

**Grand Théâtre de Bordeaux
Dimanche 29 mars 2009**

La sortie à Bordeaux est une tradition qui n'a pas déçu, cette année encore.

Par cette belle journée ensoleillée, débutée avec la nouvelle heure d'été, le bus de la RDTL nous a confortablement conduits jusqu'à Bordeaux (hélas, il n'a pas pu éviter de traverser nos forêts ravagées par la tempête de janvier, c'est la seule fausse note de la journée).

Nous avons d'abord partagé un repas gourmand, parfait pour flatter nos papilles avant que d'autres sens soient embrasés au Grand Théâtre... et quel spectacle ou plutôt quels spectacles !

- le Grand Théâtre d'abord, avec son vestibule majestueux et cette salle, à la fois imposante mais assez intime pour qu'aucun spectateur ne se sente éloigné de la scène. L'architecture intérieure constitue une caisse de résonance exceptionnelle et la décoration, avec des tons bleus, blancs et ors, est composée de colonnes qui soutiennent les balcons et qui conduisent le regard vers le plafond représentant le char d'Apollon et portant un magnifique lustre en cristal de roche.

- Roméo et Juliette ensuite : ce chef-d'œuvre de Shakespeare a inspiré différents compositeurs mais

Prokofiev nous propose un ballet en trois actes avec une partition très riche. Il offre une grande diversité de rythmes et attribue des thèmes aux personnages.

La chorégraphie de Charles Jude met en valeur la passion amoureuse et la violence qui déchire les deux familles : le ballet est construit comme une pièce de théâtre et la gestuelle, guidée par la musique, évoque les sentiments avec subtilité.

L'œuvre est servie par des musiciens et des danseurs d'une grande virtuosité. Les décors et les costumes nous plongent dans la Renaissance italienne (et, comme la mise en scène, la représentation de la grande place de Rhodes est un hommage à Rudolf Noureev).

Au terme du spectacle, les longs applaudissements nous ont laissé le temps de nous ressaisir après l'émotion suscitée par ce spectacle sublime.

Notre Président a gardé un œil bienveillant sur son petit groupe tout au long de la journée et, au retour, le Docteur Laulom et son épouse nous ont offert un rafraîchissement accompagné de nombreuses gourmandises. Cet accueil chaleureux a renforcé encore la joyeuse convivialité qui a marqué cette journée.

Nous avons, cependant, regretté que les Amopaliens ne soient pas plus nombreux à profiter de cette agréable sortie et de ce merveilleux spectacle. Espérons que les prochaines excursions nous réuniront en plus grand nombre...

Nicole MAUGER



Une partie du groupe landais sur les marches du Grand Théâtre.

Château et jardin de Viven

Viven est une petite commune des Pyrénées Atlantiques, proche de Thèze. Elle est traversée par le Luy de France et compte moins de 200 habitants.

Son château est actuellement la propriété de madame GRACIET qui nous accueillera lors de notre escapade en Béarn le 13 mai prochain.



Ce château du XI^e siècle a été entièrement remanié au XVI^e siècle. Lors de son acquisition en 1982 il a fait l'objet de nombreux travaux de restauration et de sauvegarde, tout comme le jardin sous la houlette de l'architecte des Bâtiments de France.

La remise en eau du bassin qui date du XVI^e siècle a eu lieu en 1990. Alimenté à l'origine par une source, disparue depuis, il l'est désormais par la récupération des eaux de pluie du toit du château. Un jet d'eau permet l'oxygénation du plan d'eau et sa conservation sanitaire et esthétique. Il est occupé par diverses variétés d'anatidés.



Tout autour du château un ensemble de jardins redessinés dans l'esprit du XVIII^e siècle permettent d'agréables promenades. Côté terrasse, le jardin à la française a repris les anciens tracés en conservant les buis ancestraux.

10

Les divers parterres de buis accueillent chaque année 2 500 bégonias disposés en mosaïque



de couleurs, une véritable broderie en étoiles.

La roseraie est conçue en cascade, elle est composée au premier rang de rosiers modernes puis de rosiers anciens, de rosiers paysagers et enfin de rosiers pleureurs tous remontants. Au cinquième plan, les murs de la grange de galets sont tapissés de rosiers grimpants.

Le jardin potager réparti sur 9 parterres et un labyrinthe de 450 buis sont les dernières créations.



Un petit pont en bois très romanesque conduit au "jardin d'ailleurs" : forêt de bambous et agrumes dont diverses variétés de cédratiers, citrus et mandariniers.

Les buis, plusieurs milliers de pieds, et les rosiers, un millier environ, sont les éléments dominants du décor. Mais selon les saisons, camélias, azalées, rhododendrons, hydrangeas, bougainvilliers, acers, cornus et divers arbustes à fleurs, ainsi que des annuelles dont 2 500 bégonias pour la mosaïque enrichissent le jardin à la française.

L'ensemble des différents jardins a été reconnu au titre des "Jardins remarquables" le 24 mai 2006.

Le château, les jardins et l'ensemble des bâtiments ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Bernard BROQUA

Photographies et texte avec l'aimable autorisation de madame GRACIET

Statuts AMOPA et règlement des sections

II ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Je vous propose, afin que chacun soit correctement informé, les statuts de notre association et le règlement des sections. Faire partie d'une association nécessite la connaissance de ses textes qui dictent notre ligne de conduite.

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

I. BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER. - L'association dite ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES, fondée en 1962, a pour buts :

- 1°) de contribuer à maintenir le prestige et le crédit des Palmes Académiques ;
- 2°) d'organiser des réunions et des manifestations littéraires, artistiques ou scientifiques ;
- 3°) d'établir entre ses adhérents des relations amicales ;
- 4°) d'instituer des œuvres d'entraide et d'assistance. Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris.

ART. 2. - Les moyens d'actions actuels de la Société sont :

- la publication d'une Revue trimestrielle: "La Promotion Violette" ;
- des conférences ;
- des expositions ;
- des secours accordés aux adhérents ; à leurs veuves et orphelins ;
- des prêts d'honneur ;
- des voyages, des sorties en groupe ;
- l'organisation de sections départementales et de sections à l'étranger ;
- ultérieurement, la Société se propose d'ouvrir et d'entretenir une Maison de Retraite.

ART. 3. - L'association se compose de :

- Membres Bienfaiteurs ;
- Membres de Soutien ;
- Membres Actifs.

Pour être membre, il faut justifier de sa qualité de membre de l'Ordre des Palmes Académiques, être agréé par le Conseil d'Administration.

Le nombre des membres étrangers admis demeure inférieur au quart du nombre total des membres de l'Association.

Le montant de la cotisation annuelle de chacune des trois catégories de membres est fixé chaque année par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Le titre de Membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

ART. 4. - La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1°) par la démission ;
- 2°) par la radiation, prononcée pour non-paiement de la cotisation ou motif grave, par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'Assemblée générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

ART. 5. - L'association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est fixé à 24. Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par l'Assemblée générale, et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Le renouvellement du Conseil a lieu par quart chaque année. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- un Président,
- trois Vice-présidents,
- trois Secrétaires, dont un Secrétaire général,
- un Trésorier,
- un Trésorier-adjoint.

Le Bureau est élu pour quatre ans.

ART. 6. - Le Conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au Siège de l'Association.

ART. 7. - Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration statuant hors la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés par le Président à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration.

ART. 8. - L'Assemblée générale de l'Association comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Elle choisit son Bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration. Elle entend les rapports sur la gestion financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents rétribués de l'Association n'ont pas accès à l'Assemblée générale.

ART. 9. - Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation à un Vice-Président ou au Secrétaire général. En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ART. 10. - Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'Assemblée générale.

ART. 11. - Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'art. 910 du Code civil, l'art. 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

ART. 12. - Les membres de l'Association sont groupés, en France, en sections départementales. Dans chacun des pays de la France d'Outre-Mer et de l'Étranger, ils forment également une section distincte.

Les sections ainsi sont créées par délibération du Conseil d'Administration.

Chaque Section est administrée sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'Association par un Bureau comprenant : un Président, un Vice-Président, un Trésorier, un Secrétaire, élus pour 4 ans par les membres de la section réunis à cet effet.

Le Bureau peut s'adjoindre toute personne dont il estime le concours utile, mais il demeure seul responsable devant le Conseil d'Administration.

Lorsque, pour une section, un Bureau n'aura pu être installé, l'administration de la section sera provisoirement confiée à un ou deux correspondants désignés par le Bureau de l'Association. Les fonctions de ces correspondants cesseront dès la mise en place du Bureau de la Section.

Les Bureaux de section peuvent recueillir les cotisations et en transmettre le montant au Conseil d'Administration, avant le 1^{er} mars.

Dans chaque section, il est constitué une caisse alimentée par la ristourne opérée sur chaque cotisation par le Bureau National, chaque année à raison de 35 % du montant de la cotisation (augmenté de celui de l'affranchissement de deux lettres ordinaires lorsque la section perçoit les cotisations). L'effectif considéré est celui des adhérents de la section à jour de leur cotisation à la fin du dernier exercice financier.

Aucune dépense d'un montant supérieur à 500 F ou à un chiffre supérieur fixé par l'Assemblée générale, ne peut être engagée sans l'accord du Bureau de l'Association.

Il est tenu une comptabilité pour chaque section, qui en demeure responsable devant le Conseil d'Administration.

La section est titulaire d'un compte au siège de l'Association. Afin de permettre au Conseil d'Administration de présenter la comptabilité générale de l'Association à l'examen des Commissaires aux comptes avant l'Assemblée générale, les sections adressent au siège central, pour le 3 janvier de chaque année, leur comptabilité annuelle arrêtée au 31 décembre.

III. DOTATIONS, FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

ART. 13. - La dotation comprend:

1°) une somme de 2 000 F constituée en valeurs nominatives, placée conformément aux dispositions de l'article suivant ;

2°) les immeubles nécessaires aux buts recherchés par la Société ainsi que des bois, forêts ou terrains à boisier ;

3°) les capitaux provenant des libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;

4°) les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

5°) le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net des biens de l'Association;

6°) la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'Association pour l'exercice suivant.

ART. 14. - Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'État, en actions nominatives de sociétés d'investissement constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garanties d'avances. Ils peuvent être également employés à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par arrêté.

ART. 15. - Les recettes annuelles de l'Association se composent:

1°) du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 5° de l'art. 13 ;

2°) des cotisations et souscriptions de ses membres ;

3°) des subventions de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ;

4°) du produit de libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;

5°) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

6°) du produit des rétributions perçues pour service rendu.

ART. 16. - Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan. Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet du département, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Éducation Nationale de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 17. - Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée générale au moins 15 jours à l'avance. L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 18. - L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 19. - En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'art. 35 de la loi du 14 janvier 1933.

ART. 20. - Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux art. 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Éducation Nationale. Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

V. SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. 21. - Le Président doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture de Paris tous les changements survenus dans l'Administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des sections, sont adressés chaque année au Préfet de Paris, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Éducation Nationale.

ART. 22. - Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Éducation Nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ART. 23. - Le règlement intérieur, préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée générale, est adressé à la Préfecture de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

adopté par l'Assemblée Générale du 18 mai 1986, approuvé par

M. le Ministre de l'Intérieur le 2 juin 1987.

I - DE L'ORGANISATION ET DU RÔLE DES SECTIONS

ARTICLE PREMIER. - Les Membres de l'Association sont groupés, dans tous les départements français, quelle que soit leur situation géographique, en sections départementales. Dans chacun des territoires d'Outre-Mer et des pays de l'Étranger, ils forment également une section distincte.

ART. 2. - Chaque section est administrée, sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'Association, par un Bureau comprenant :

- Un président,
- Un vice-président,
- Un trésorier,
- Un secrétaire.

Le Bureau peut s'adjoindre toute personne dont il estime le concours utile, mais il demeure seul responsable devant le Conseil d'Administration.

Il peut être désigné un ou plusieurs présidents d'honneur, un ou plusieurs membres d'honneur.

ART. 3. - Les membres des Bureaux de section sont élus pour quatre ans par les membres de la section réunis en Assemblée Générale. Le vote par correspondance est admis. L'élection ne devient définitive qu'après l'approbation du Conseil d'Administration.

Aucune règle n'est imposée pour le choix des membres devant constituer le Bureau de section.

ART. 4. - Lorsque le fonctionnement normal d'une section se trouve compromis, le Conseil d'Administration de l'Association prononce la dissolution du Bureau, nomme un ou deux correspondants chargés provisoirement de l'administration, convoque une Assemblée Générale en vue de l'élection d'un nouveau Bureau.

ART. 5. - Dans les limites imparties par les statuts et le présent règlement, le rôle du Bureau d'une section consiste à :

1. Faire connaître l'Association à tous ceux qui peuvent en faire partie ;
2. Susciter, dans le ressort de la section, des réunions locales de sociétaires et des manifestations culturelles ;
3. Soumettre au Bureau de l'Association toutes suggestions et propositions concernant l'administration, la vie, le développement de l'Association ;
4. Se mettre en rapport avec les autorités intéressées pour toutes les cérémonies auxquelles les représentants de la section peuvent ou doivent participer ;
5. Recueillir et transmettre aux responsables de l'Association les demandes d'adhésion et les cotisations ;
6. Appliquer et faire appliquer les instructions et règlements établis par l'Association.

Le Bureau veille à ce que les questions politiques et religieuses soient rigoureusement proscrites des activités de la section.

II DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

ART. 6. - Toute personne qui répond aux conditions prévues à l'article 3 des statuts et qui désire s'inscrire à l'Association, doit remplir un bulletin d'adhésion du modèle prescrit et payer la cotisation.

ART. 7. - Le bulletin d'adhésion et le montant de la cotisation peuvent être remis à un responsable du Bureau de section, ou transmis directement au Conseil d'Administration.

Les Bureaux de section transmettent les fonds recueillis au Conseil d'Administration, ainsi qu'un bordereau donnant le détail des versements.

Le Conseil d'Administration adresse à chacun des nouveaux membres un accusé de réception et une carte de membre.

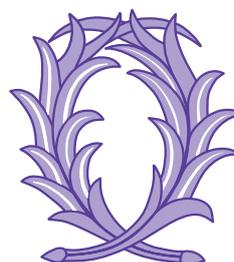
ART. 8. - En principe, le Conseil d'Administration perçoit directement les sommes dues pour le renouvellement des cotisations.

Cependant, les Bureaux de section peuvent recueillir les cotisations et en transmettre le montant au Conseil d'Administration, avant le 1^{er} mars et ensuite trimestriellement.

Les membres de l'Association, qui n'assurent pas régulièrement le paiement de leur cotisation, sont radiés sur l'avis du Président de section.

Pendant la période de retard, ils ne peuvent prétendre à aucune aide, ni à aucune intervention à leur profit, de la part de l'Association.

ART. 9. - Pour renforcer l'animation à l'intérieur de la section, il peut être avantageux de diviser celle-ci en un certain nombre de secteurs géographiques, en fonction de la structure et de la configuration du département. Chaque secteur sera pris en charge par un responsable, lui-même membre du Bureau de la section, pour faciliter les liaisons avec ce dernier. Le responsable de secteur pourra prendre l'initiative de réunions et de manifestations à l'intérieur de la circonscription, en accord avec le Bureau départemental et son Président.



Les nouveaux matériaux

Les secteurs industriels modernes, l'automobile, l'aéronautique, le spatial par exemple utilisent chaque jour ce que les spécialistes appellent les nouveaux matériaux.

Je vous propose de partir à leur découverte de manière simple.

Des nouveaux matériaux, il s'en crée des dizaines chaque jour, mais tous ne présentent pas les caractéristiques souhaitées pour une utilisation optimale. L'homme est aujourd'hui capable de créer le matériau dont il a besoin, ce n'est pas encore totalement vrai mais nous en sommes très proches et dans certains cas c'est bien la réalité. Nous sommes loin de l'utilisation des matériaux, notamment métalliques. Jusqu'à ces dernières années, pour une application donnée, on recherchait le matériau le plus performant parmi ceux existant, choix limité. Aujourd'hui la démarche est différente : pour répondre à des besoins particuliers, on cherche à créer le matériau convenable.

Les anciens matériaux, notamment métalliques, mis en difficulté par cette nouvelle démarche répondent par des innovations importantes et intéressantes. Malgré tout, des menaces économiques liées au déséquilibre entre l'offre et la demande et celles liées aux problèmes de recyclage pèsent sur ce secteur.

L'histoire nous apprend que les matériaux ont été à la base des grandes révolutions industrielles : l'acier pour les chemins de fer, le cuivre pour l'électricité, l'aluminium pour les avions, les plastiques pour les biens de consommation, le silicium pour l'électronique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'industrie d'aujourd'hui évolue entre les matériaux traditionnels et les nouveaux matériaux (composites, hybrides, nanomatériaux) dont la séparation est de moins en moins nette. Le choix est extrêmement varié et désormais on peut choisir et adapter le matériau aux besoins exprimés. Nouveaux matériaux certes mais aussi nouvelles technologies de mise en œuvre : les techniques utilisées pour les matériaux métalliques ne sont pas adaptées à la réalisation des pièces avec des nouveaux matériaux. L'industrie subit donc une double révolution : celle de l'usage des nouveaux matériaux et celle de leur mise en œuvre.

Première famille : les matériaux composites. L'idée de base est de combiner deux matériaux pour obtenir un composé dont les caractéristiques sont supérieures à celles des matériaux qui le composent. L'idée n'est pas nouvelle : le torchis des maisons est l'exemple même d'association de deux matériaux, le béton armé également. Examinons le cas du béton armé : le béton donne la forme et l'armature en acier la résistance. Un composite est en effet composé d'une matrice (polymère c'est-à-dire matière plastique, céramique ou métallique dans la plupart des cas)

et de renforts (verre, kevlar, carbone, bore, aluminium...). La matrice est comparable aux muscles : elle donne la forme et transmet les efforts à la charpente constituée par les renforts qui supportent les efforts. Ces renforts se présentent sous de multiples formes obtenues à partir de fibres extrêmement fines. Ces fibres sont tressées pour obtenir des fils. Dans le commerce on trouve donc des ensembles linéaires : fibres courtes, quelques millimètres de long, fibres longues, fils simples ou retors. On trouve également des ensembles surfaciques : non tissés (mats) mais aussi des tissus. Enfin il existe également des ensembles volumiques : billes de verre (quelques dixièmes de millimètres de diamètre pour les plus grosses), des cristaux et whiskers (microcristaux).

Les composites sont utilisés dans l'industrie automobile (pare-chocs par exemple), dans l'industrie aéronautique (ailes du Rafale et l'A380 d'Airbus en comprend plus de 22% en poids). Les coureurs professionnels et amateurs éclairés utilisent des cadres de vélo également en composite. Mais les composites ne sont pas seulement utilisés en haute technologie : le carter des aspirateurs, le capot des perceuses électriques par exemple sont également en composites, tout comme les planches de surf.

Ils sont classés en deux grandes catégories : les composites grande diffusion et les composites hautes performances. La composition, la mise en œuvre ne sont pas les mêmes, le coût non plus. Rien de comparable entre les tuyères d'Ariane et votre canne à pêche, pourtant les deux sont en composites.

Gros avantage de cette famille : la conception permet d'orienter les fibres dans le sens des efforts. Ce sont des matériaux anisotropes, contrairement aux métaux qui ont les mêmes caractéristiques dans toutes les directions (isotropes). Les matériaux composites réagissent en fonction de l'orientation des fibres. Connaissant la direction des efforts agissant sur une pièce, il est donc "facile" d'orienter les fibres et de construire un volume pour une application donnée.

Un gros problème malgré tout, pour ces matériaux, lié à leur cycle de vie. Il est très difficile de séparer fibres et matrices, parfois impossible. Le recyclage est donc délicat et très problématique. La solution actuelle consiste à les broyer et les destine à servir de ballast pour les routes, ce qui n'est qu'un pis-aller au regard des pollutions engendrées.

Deuxième famille : les céramiques. Les céramiques sont des matériaux parmi les plus anciens mais sans doute aussi parmi les plus modernes. Elles ont des propriétés remarquables. On distingue les céramiques techniques, biocéramiques et vitrocéramiques par exemple et les composites à matrice céramique. Leur stabilité dimensionnelle malgré les variations de températures, leur résistance à l'usure, les qualités électriques et diélectriques, ... font de ces matériaux des produits du futur pour peu que l'on trouve également le moyen de les recycler. Les japonais ont en principe mis au point un moteur dont les pistons et les chemises sont en céramique. Peu ou pas de frottement donc économie d'énergie, peu ou pas d'usure, mais ce moteur n'est pas produit en série... problème de recyclage et problème économique également en raison de l'absence d'entretien...

Troisième famille : les nanomatériaux. Leur mise au point est liée à l'utilisation récente du microscope atomique (1986). Les physiciens et chimistes ont ainsi pu manipuler les atomes et créer des structures artificielles. Aujourd'hui tous les domaines scientifiques et technologiques sont concernés.

Il y a un peu plus de trente ans, le choix d'un matériau se faisait essentiellement en fonction de ses caractéristiques physico-chimiques et mécaniques. Aujourd'hui il faut tenir compte de nouveaux critères : l'état de surface, le toucher, les contraintes liées au fonctionnement mais aussi à la sécurité, la résistance aux températures élevées... Tous ces nouveaux facteurs modifient la façon de choisir d'un technicien ou d'un ingénieur qui disposent certes d'un très large éventail mais qui obligatoirement devront faire un compromis : le matériau parfait n'existe pas ! Un compromis qui devra tenir compte du comportement en service, du coût matière, de l'aptitude à être mis en œuvre mais aussi de son interférence avec le milieu environnant. Enfin le recyclage qui n'était pas jusqu'à l'heure déterminant le devient à juste titre.

Mais alors, face à ces nouveaux matériaux, que deviennent les métaux et alliages ? Il en existe plus de 18 000 de par le monde ! Les métallurgistes ont su réagir : à côté des matériaux traditionnels, plus ou moins performants, voire très performants, il existe désormais des matériaux métalliques dit intelligents. C'est le cas par exemple des alliages à mémoire de forme, les alliages amorphes, les alliages superplastiques ou les quasi-cristaux. Tous ces alliages sont développés à partir de métaux haute technologie, lesquels deviennent de plus en plus stratégiques pour les pays développés.

Les matériaux légers, alliages à base d'aluminium, de magnésium ou de titane, sont très utilisés dans la filière des transports. Leur légèreté permet des économies d'énergie et une réduction des gaz à effet de serre puisqu'elle est directement liée à la consommation de carburant. Ils sont désormais en compétition directe avec les matériaux plastiques et les matériaux composites. Le coût de ces matériaux est également un facteur de choix important. Il ne saurait être question par exemple d'utiliser le titane dans l'industrie automobile mais il est utilisé en aéronautique.

L'acier est certainement l'alliage qui subit le plus la concurrence des autres matériaux. On assiste à une compétition entre l'acier et les alliages d'aluminium mais aussi entre l'acier et les matériaux composites. Elle concerne surtout la filière automobile. Les métallurgistes ont sérieusement réagi et nous proposent aujourd'hui des nuances très performantes. Un acier d'aujourd'hui n'a rien à voir avec un acier d'il y a moins de cinquante ans ! Non seulement les compositions sont différentes mais la gamme des traitements thermiques et de surfaces s'est énormément étoffée.

Le titane qui allie légèreté et résistance mécanique a semble-t-il un avenir certain. Malheureusement son prix élevé fait qu'il est quasi-exclusivement utilisé en aéronautique ou comme implants chirurgicaux. De

nouveaux procédés métallurgiques simplifiant sa production et qui donc réduiront son coût devraient permettre son utilisation sur d'autres marchés.

Les métaux haute technologie dits high-tech se classent en fonction de leur utilisation : haute température, superalliages, etc. Le développement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessite une forte consommation de métaux high-tech comme le tantale, le gallium et le germanium (domaines des hautes fréquences) ou l'indium (pour les écrans plats LCD). Ils sont produits en très faibles quantités.

Les superalliages sont surtout consommés dans les pays développés par l'aéronautique et l'automobile. Il s'agit d'alliages complexes utilisant des métaux très spécifiques (nickel, cobalt, tantale, terres rares). Malheureusement leur coût est tel que par exemple 6% de rhénium dans un alliage pour fabriquer des aubes de turbines d'avion représentent 80% du prix du métal...

Les terres rares constituent une famille complexe pour un très large éventail d'utilisation. Les aimants permanents se retrouvent dans les petits moteurs électriques destinés notamment à l'industrie automobile.

L'élimination des résidus dans les pots d'échappement des moteurs diesel est réalisée grâce à la réaction catalytique du cérium.

Conclusion : nos pays développés sont de plus en plus dépendants de leur approvisionnement en métaux. Les délocalisations ne trouvent pas seulement leur raison d'être dans le coût de la main-d'œuvre mais aussi et surtout dans l'approvisionnement en matière première.

Le risque à court terme est certes économique mais également environnemental avec la fin de vie du produit et son recyclage. Le recyclage des matériaux est désormais primordial et de plus en plus pris en compte lors de la conception du produit. L'écoconception fait désormais partie des programmes des classes de techniciens supérieurs industriels.

À l'heure actuelle on ne peut parler réellement d'une filière du recyclage. Un pourcentage faible des métaux est recyclé, il en va de même pour les plastiques dont la plupart sont malheureusement incinérés ! En électronique seuls quelques circuits imprimés contenant des métaux précieux sont recyclés.

Notre survie économique mais aussi écologique passe obligatoirement par un recyclage sérieux. Économique car les réserves naturelles ne sont pas inépuisables et qu'il est en général moins coûteux de recycler. Écologique aussi car l'incinération, l'enfouissement ne sont pas les meilleures solutions. Ce sera un travail de très longue haleine car s'il est facile de trier des pièces de volume palpable, il sera très difficile de récupérer les quelques milligrammes de métal high-tech contenus dans tel ou tel système.

Poésie

Monsieur Jacques DUPONT m'a transmis ce fort joli poème que je publie avec grand plaisir. Merci pour cette participation qui je l'espère incitera d'autres personnes à collaborer à la rédaction du BAL.



Mots

Formé de lettres aux belles arabesques ,
Le mot exprime le temps, le futur, le passé ,
I identifie la chose, personnalise le fait,
Et associé à d'autres, forme la phrase, cette fresque.
Selon comment il est, il est tendre ou violent
Il est celui qui calme et celui qui agresse.
Il est chantant parfois et plein de poésie
Il est de chaque langue le parfait interprète.

C'est le mot du début , celui qui introduit
qui va donner le ton de la conversation
qui dévoile notre voix et notre intonation
et va permettre à l'autre de mieux nous situer.

Il est le mot de trop, celui qui nous échappe
Qui sort de nous soudain où on l'avait caché,
Que l'on voudrait rentrer à peine est-il sorti
Celui qui parfois blesse, qui n'avait rien à faire
Dans la conversation et qui pourtant est dit.
Celui qui révèle, qui dévoile les secrets enfouis
Bien que murmuré pour un peu les cacher.

Il est le mot d'appel, qui demande autre chose
Qui ne se suffit pas, qui nécessite une suite.
Celui qui nous bascule du bonheur à l'angoisse.
Qui devient cri de mère cherchant son enfant.
Que l'on attend de l'autre lorsqu'il n'est plus là.
Que l'on entend tinter au fond de notre oreille
Inconsciemment sans doute car il n'existe pas.

Il est le mot à mot pour marteler un fait
Pour apprendre aux enfants une écriture nouvelle.
Pour faire comprendre à l'autre le fond de la pensée.
Celui du dictateur pour exprimer ses ordres
Celui des pauvres gens pour parler du malheur.

Il est mot pour le dire, pour remonter le temps.
Pour dévoiler enfin nos profonds souvenirs.
Pour exhumer nos peines et nos sombres angoisses.
Pour exprimer le fond, pour vider nos rancœurs
Et associé à d'autres , il devient exutoire.

Il est mot de colère devant tant d'injustices
Côtées chaque jour dans nos pays modernes.
Où des milliers d'enfants insultés par la vie
Deviennent les esclaves d'adultes sans scrupules
Où les femmes rabaissées au niveau inférieur
Ne peuvent s'exprimer au risque de mourir
Utilisées souvent comme des bêtes de labour
N'ayant jamais connu le bonheur partagé
Et dont le corps ne sert qu'au plaisir passager.

Un mot avec un autre permet d'écrire un livre,
Qui permet de comprendre et souvent de rêver.
Amène le savoir, pioche dans l'intelligence
Et permet de semer dans l'enfant la pensée.
Amène aussi le rêve et le goût du voyage,
n'est pas utilisé dans les pays non libres
Car source de liberté et de révolution.

Le mot est mot d'amour, celui qui nous libère
Qui transmet aux autres nos profonds sentiments .
Qui nous dévoile enfin, qui peut nous affaiblir
Mais nous mène à la paix et la plénitude.
C'est le chemin d'accès vers le bonheur suprême
C'est la route enchantée qui nous conduit à l'autre
celui avec lequel enfin le partage est possible
Avec lequel la vie n'est plus un trou béant.
Où les yeux resplendent de reflets enchanteurs .
Où les nuits comme les jours sont bien souvent trop courts.

Le mot c'est aussi celui de la fin
Celui qui clôt la vie , qui ferme le chapitre
Qui referme le grand livre de notre passage sur terre
C'est celui que l'on craint ou bien que l'on attend
Qui nous amènera vers ce bonheur suprême
Tant rêvé de certains , utilisé par d'autres
Pour prôner la souffrance au nom du paradis .
C'est celui de la paix, c'est celui du bilan
On se demande enfin à quoi l'on a servi.

Quejac 21-2-2009



Petit voyage à Hamburg

Monsieur VIETH est allemand et professeur de français à Hamburg (en français Hambourg). C'est un ami de madame LATIÉ et certains d'entre-vous, notamment montois, le connaissent très certainement. Je lui ai demandé de nous faire découvrir Hamburg. Il m'a alors adressé quelques photographies que je vous propose dans ce numéro du BAL.

Merci monsieur VIETH et à bientôt peut-être en Allemagne ou en France.

Hamburg est certes une ville mais aussi un des seize Länder (État fédéré) qui composent l'Allemagne. Il s'agit de la deuxième ville d'Allemagne (et le plus petit Länder) après Berlin. Les photographies de monsieur VIETH sont significatives : il s'agit bien d'un port, le premier du pays, situé au nord, près de l'embouchure de l'Elbe et de la Mer du Nord.

755 km², 1,8 million d'habitants, l'agglomération en compte 3,5 millions : comparée à Paris elle dispose de la même surface mais pour moitié moins d'habitants, ce qui fait de Hamburg la ville au monde offrant le plus de surface habitable par habitant. Quatorze pour cent de la surface sont occupés par des espaces verts. C'est une grande métropole qui a joué un rôle fondamental dans l'histoire de l'Allemagne et notamment lors de la création de la ligue hanséatique (association des villes marchandes de l'Europe du Nord).

Autre particularité de Hamburg : c'est la ville à plus de 100 consulats, ce qui la place, hors des capitales, en deuxième place après New York.

Enfin Hamburg est une ville très touristique, son lac artificiel en plein centre ville attire de nombreux touristes et autochtones. Le côté touristique est renforcé par une vie culturelle et nocturne très importante notamment dans le quartier Saint Pauli et sa Reeperbahn (La Reeperbahn est une grande artère, longue de 930 mètres sur laquelle se concentrent toutes les activités nocturnes dont les moins recommandables...).

La culture n'est pas un vain mot à Hamburg : le Museum für Kunst und Gewerbe par exemple abrite les arts appliqués, meubles, objets de design depuis la vaisselle chinoise jusqu'au style moderne scandinave. L'opéra a une place de choix et chacun connaît également le "Star Club" où se sont produites de nombreuses stars internationales. La ville compte 31 théâtres dont le plus grand théâtre allemand, le prestigieux Thalia Théâtre. Hamburg peut également être fière de ses six salles de musique, de ses dix cabarets et de ses cinquante musées privés et publics.

L'Opéra d'État de Hamburg est une des plus anciennes compagnies d'Allemagne et fait de la ville une des premières scènes du monde lyrique. L'Orchestre symphonique de la NDR est particulièrement renommé.

Quoi de plus naturel, après un bon spectacle que de se retrouver entre amis dans un bon restaurant ? Le choix peut se faire entre les 4 000 établissements de la ville dont 2 400 proposent une gastronomie étrangère.

L'Université de Hamburg, forte de 40 000 étudiants est la cinquième grande université d'Allemagne mais aussi une des plus jeunes (créée en 1919). Il existait



Le Queen Mary 2 à Hamburg

malgré tout de nombreux établissements d'enseignement supérieur dès le début du XVII^e siècle.

Hamburg abrite également la prestigieuse Haute École de sciences juridiques.

L'Institut français de Hamburg Consulat permet d'apprendre la langue et la civilisation françaises. En complément il existe un cercle " Hamburg Accueille " où français et allemands soucieux de parler notre langue se retrouvent. N'oublions pas de citer également le Lycée Français.

Il existe un jumelage entre l'Université de Bordeaux et celle de Hamburg et surtout un jumelage entre le lycée hambourgeois " Carl von OSSIETZKY " et le lycée montois " Victor DURUY " depuis plus de 30 ans.

Grande ville, Hamburg est un centre économique des plus importants d'Europe. La construction aéronautique (Airbus A380), la chimie, la construction navale mais aussi la technologie médicale et la biotechnologie procurent de nombreux emplois mais 83% des salariés sont dans le secteur des services. Malheureusement et comme partout hélas, le taux de chômage est de 8,3% de la population active.

L'activité économique est soutenue par le port, le plus grand d'Allemagne, le deuxième d'Europe. Soixante-dix kilomètres de quais, quatre-vingt-sept kilomètres carrés permettent des activités commerciales et de transit importantes. Il génère plus de 40 000 emplois

directs et indirects. Bien que situé à plus de 120 km de la mer, il est le véritable poumon non seulement de la ville mais de l'Allemagne et de l'Europe.

Hamburg dispose également d'un aéroport, le plus ancien encore en service et le cinquième d'Allemagne en ce qui concerne le nombre de passagers. Il existe une ligne directe vers Bordeaux.

Le trafic ferroviaire est également important et est soutenu par cinq gares. Hamburg se trouve être ainsi un des carrefours les plus importants du réseau ferroviaire européen.



Le dixième méridien marqué sur le pont qui divise les deux parties du lac Alster.





Hamburg : la mairie





Voyage au Pays Cathare SEMLH

Dans le cadre des relations amicales récemment instaurées entre les Ordres nationaux de la Légion d'Honneur et du Mérite avec l'AMOPA, le colonel Jean DAGOUAT, président de la Société d'Entraide des Membres de l'Ordre de la Légion d'Honneur propose à quelques adhérents landais de l'AMOPA :

VOYAGE AU PAYS CATHARE

Jeudi 18 juin et Vendredi 19 juin 2009

1^{er} jour : Déplacement vers Carcassonne, arrêt en cours de route pour la pause casse-croûte à Villefranche de Lauragais.

- Départ des arènes de Dax : 5 h 30

- des arènes de Mont de Marsan : 6 h 15

- 10 h 45 : arrivée à la Cité cathare de

Saussac pour une visite guidée de la Cité. Parcours d'une heure trente, visite du château du X^e siècle, visite du musée des vieux métiers de la Montagne noire.

- 12 h 45 : repas cassoulet à Lastours, terrasse avec vue panoramique sur les quatre châteaux.

- 16 h 00 : visite commentée de la Cité de Carcassonne, circuit entre les deux remparts, visite du Château du XII^e siècle. Visite de la Basilique Saint-Nazaire, Joyau de la cité.

- 18 h 30 : installation à l'hôtel "Inter-Hôtel-Espace", situé à 200 mètres de la cité, terrasse avec vue sur la cité médiévale.

- Repas à l'hôtel.

- Soirée libre : promenade de nuit dans la Cité illuminée.

2^e jour : - Départ 8 h 30.

- 9 h 30 / 10 h 30 : visite de l'Abbaye de

Saint-Hilaire des VI^e et VII^e siècles, nef gothique du XII^e siècle avec le tombeau représentant le martyr de Saint Sernin, cloître gothique du XIV^e siècle.

- 11 h : visite d'une cave à Limoux.

- 12 h : repas à Limoux.

- 14 h 45 : visite de la cathédrale de Mirepoix (facultatif).

- 15 h 30 : retour par Pamiers et Toulouse.

- 18 h 30 : arrêt pour une pause dînatoire.

- Arrivée prévue Mont de Marsan et Dax vers 21 h.

Le prix de ce voyage est estimé à 180 € par personne en chambre double, et à 190 € par personne en chambre individuelle. Ce prix comprend :

- le transport en car Grand-Tourisme, (60 places)

- la pension complète depuis le déjeuner du premier jour, jusqu'au déjeuner du deuxième jour,

- l'hébergement en hôtel deux étoiles,

- les visites mentionnées au programme,

- les boissons aux repas, (¼ de vin par personne)

- les pourboires, les assurances, le casse-croûte du matin et du soir.

Renseignements et inscriptions auprès du

Colonel Jean DAGOUAT

317 rue Savorgnan de Brazza

40280 Saint-Pierre du Mont

Tél: 05 58 75 33 99

Mél : dagouat@aol.com

Promenade littéraire AMOPA 33

La section girondine de l'AMOPA avec qui nous entretenons des relations amicales et suivies, propose une promenade littéraire les 10 et 11 juin prochains.

Par beau temps, c'est assuré, nous rendrons visite à :

- Vigny dans son manoir du Maine Giraud,

- Honoré de Balzac à Angoulême et dans son château à Saché,

- Guez de Balzac autour de son château à Balzac,

- Ronsard au prieuré Saint Cosme à la Riche.

Cette promenade nous coûtera 246 euros par personne incluant le transport par autocar, les repas et la chambre d'hôtel à Poitiers, les assurances annulation et rapatriement.

La chambre individuelle est en supplément pour 25 euros.

Nous avons 49 places dans le car.

Nous comptons sur vous.

À bientôt.

Suzanne CONCHOU
AMOPA 33

Inscriptions auprès de madame Suzanne CONCHOU, Le Bourg, 33350 Sainte Terre.

Attention :

- Inscription, dans la limite des places disponibles, avant le 16 mai 2009

- Paiement : par chèque à l'ordre de AMOPA-33.

- Départ : - Sainte Terre à 5 h 45

- Bordeaux-Virgin à 6 h 45

- Bordeaux IA à 7 h

Promotion



J'ai le grand plaisir de vous annoncer la promotion de notre ami, le dynamique président de la section de la Gironde, au grade de commandeur dans notre Ordre des Palmes académiques.

Jean Claude BIARD a été proposé par le regretté président national Jacques TREFFEL.

Je me réjouis de cette promotion amplement méritée. Je constate avec plaisir que l'AMOPA et l'Éducation nationale savent reconnaître le bénévolat et le talent.

Le BAL adresse ses chaleureuses félicitations au récipiendaire.

Recettes

Que peuvent donc faire vingt dames et cinq messieurs lors du long trajet en bus des Landes vers Bordeaux ? Les discussions vont bon train, des amitiés se nouent, on échange sur les problèmes de santé des uns et des autres, bref on vit ! On en profite aussi en bons gascons pour parler cuisine et on évoque donc la rubrique "recettes" du BAL !

Notre chère amie madame Janine DULUC m'a justement adressé quelques recettes qui, je n'en doute pas, réjouiront le palais des uns et des autres. Je tiens à la remercier très sincèrement pour sa contribution à la rédaction de notre bulletin. Elle a initié le mouvement, j'espère qu'elle sera largement suivie !



CAKE À L'ORANGE

Pour 6 personnes :
Préparation : 10 mn.
Cuisson : 45 mn.
Ingrédients :

- 4 œufs.
- 250 g de farine pour pâte légère.
- 1 sachet de levure alsacienne (11 g).
- 250 g de beurre.
- les zestes de 2 oranges bio.
- 1 pot de confiture d'oranges.

Préchauffez le four à 180° (Th 6).
Râpez le zeste des 2 oranges.
Dans un saladier, travaillez ensemble les œufs et le sucre, mélangez bien.

Ajoutez le beurre fondu et très chaud.

Mélangez.

Ajoutez la farine, la levure et les zestes d'oranges.

Versez dans un moule

à cake beurré.

Enfournez pour 45 mn.

Démoulez quand le gâteau est froid. Recouvrez de confiture et laissez au frais jusqu'au moment de savourer.



CRUMBLE AUX COINGS ET AUX POMMES

Pour 6 personnes :

Préparation : 30 mn.

Cuisson : 20 mn.

Moule : plat à gratin.

Ingrédients :

- 150 g de farine.
- 150 g de beurre.
- 150 g de cassonnade.
- 500 g de coings.
- 500 g de pommes reinettes.
- 100 g de sucre.
- 1/2 cuillère à café de cannelle.



Pelez les coings, ouvrez-les pour retirer le cœur avec soin, coupez-les en tranches. Pelez et évidez les pommes, coupez-les également en tranches.

Faites cuire les fruits ensemble dans une grande casserole couverte sur feu moyen 10 mn. Ajoutez sucre et cannelle, mélangez sans chercher à réduire en purée.

Beurrez largement un plat à gratin, versez-y les fruits cuits.

Mélangez le beurre avec la cassonnade puis ajoutez en bloc toute la farine. Émiettez du bout des doigts pour obtenir un mélange sableux. Répartissez-le sur la compote.

Faites cuire 20 mn à four chaud 210° (Th 7)

Servez tiède en présentant le crumble avec une jatte de crème fleurette ou de crème anglaise.

GÂTEAU AU GINGEMBRE ET À LA CANNELLE



Pour 4 ou 5 personnes :

Préparation : 20 mn.

Cuisson : 45 mn.

Ingrédients :

- 50 g de sucre.
- 75 g de beurre.
- 2 cuillères à soupe de miel.
- 1 œuf.
- 180 g de farine de blé.
- 6 cuillères à soupe de lait.
- 1/2 cuillère à café de gingembre en poudre.
- 1/2 cuillère à café de cannelle en poudre.
- 1 pincée de sel.

Préchauffez le four à 210° (Th 7).

Ajoutez le miel, l'œuf, le sel et les épices.

Versez la farine en pluie et battez au fouet.

Ajoutez le lait.

Versez dans un moule à manqué beurré.

Enfournez pour 45 mn.

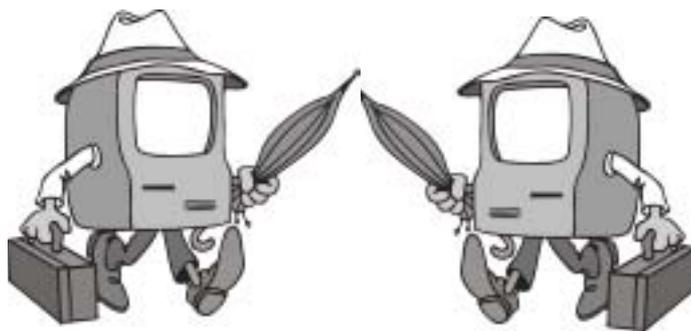
Ce gâteau se mange froid, lors d'un "five o'clock tea" très britannique !



L'agenda de la section

Mercredi 4 février	Séance de travail président-secrétaire.
Mercredi 11 février	Réunion du Bureau au lycée Victor Duruy.
Judi 5 mars	Séance de travail président-secrétaire.
Samedi 7 mars	Assemblée générale.
Mercredi 25 mars	Séance de travail président-trésorier.
Vendredi 27 mars	Réunion du jury des concours : madame LAURENT, messieurs BERNADET et LAFORCADE.
Dimanche 29 mars	Roméo et Juliette Grand Théâtre Bordeaux.
Vendredi 3 avril	Séance de travail président-trésorier.
Samedi 4 avril	Votre président a représenté la section, à l'invitation de celle des Pyrénées Atlantiques : compte rendu du Congrès de Québec.
Lundi 6 avril	Courrier aux chefs d'établissement : information sur les délibérations du jury des concours.
Lundi 6 avril	Copies des concours adressées au jury national.
Avril	Courrier de félicitation et d'information adressé à tous les candidats des concours AMOPA.
Avril	Annuaire adressé aux diverses autorités départementales et nationales.
Avril	Mise en ligne par la Bibliothèque nationale de France de l'indice du BAL.
Avril	Parution du BAL 30.
Samedi 18 avril	Votre président représentera la section lors de l'AG de l'Ordre du Mérite à Mont de Marsan.
Mercredi 13 mai	Annulation de la sortie en Périgord remplacée par une sortie en Béarn.
Samedi 30 et Dimanche 31 mai	Votre président représentera la section au congrès international de Monaco.
Mercredi 3 juin	Matin : réunion du Bureau, à Dax Après-midi pour tous les adhérents et amis : en cours d'élaboration.
Fin juin	BAL 31.
Septembre	Sortie d'un jour. Réunion du Bureau.
Octobre	Remise des prix des concours. Sortie d'un jour.
Novembre	Remise des médailles.

Informatique et Internet



Quelques bonnes adresses pour ceux qui ont la chance de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet.

Si vous n'êtes pas encore dans ce cas, n'hésitez pas ! S'équiper ne coûte pas très cher maintenant et l'informatique est d'utilisation de plus en plus simple : seule qualité requise, celle d'oser !

Une nouvelle encyclopédie sur le net, pas tout à fait opérationnelle mais déjà très intéressante. Une source d'inspiration et d'idées. Recherchez dans le patrimoine culturel de l'Europe et partagez vos découvertes :

<http://www.europeana.eu/portal>

Canal académie, la voix de l'Institut de France :
<http://www.canalacademie.com>

Le site de l'AMOPA où il fait bon faire un petit tour de temps en temps :
<http://www.amopa.asso.fr>

Le site du musée Despiauwléric :
http://www.mont-de-marsan.org/decouvrir/decouv_musee.html

Le site du château de Viven :
<http://www.chateau-de-viven.com>

Celui de la cave de Jurançon :
<http://www.cavedejurancon.com>

Et pour terminer celui de la féerie gourmande :
<http://www.francis-miot.com/produits/gourmandise.php>

Bon surf à tous !



Au jardin du Poète

Au jardin du Poète est une fleur modeste
Que nul ne vit jamais s'étioler et jaunir.
Les frimas de l'hiver ne la peuvent ternir ;
Ses pétales de jade ont un parfum céleste.

Au jardin du Poète est une fleur royale,
Faisant pâlir l'or pur des plus riches joyaux,
Rutilant de l'éclat somptueux des vitraux
Illuminant le soir de pourpre triomphale.

Au jardin du Poète est une fleur magique
Qu'il est bon de trouver dans les jours de malheur.
Son baume qui s'épanche apaisant la douleur,
Déverse enfin la Paix, au cœur mélancolique.

Il faut, pour la cueillir, avoir l'âme sereine
De ceux qui, plus que tout, savent d'abord aimer,
Dont le cœur et la main ne peuvent se fermer
À l'appel d'un ami dans le deuil et la peine.

Que la faucille d'Or de nos amis Poètes
Moissonne pour vous tous, au seuil du Nouvel An
Cette fleur d'amitié, liant d'un gai ruban,
Ses gerbes de bonheur, pour d'éternelles fêtes.

Lucette MOREAU

Lucette MOREAU est née le 29 décembre 1925 à Buzancy dans l'Aisne. Ancienne élève de la Sorbonne où elle obtient une licence en Lettres modernes et une en histoire médiévale, elle enseigne ces deux matières dans le Loiret.

Elle participe très tôt à la vie littéraire et poétique nationale en adhérant ou en collaborant à de nombreuses associations culturelles.

Elle a une importante activité sociale et humanitaire pour promouvoir la culture auprès des jeunes et des seniors. Elle a également participé à des actions d'alphabétisation des pays en voie de développement.

Outre une bonne trentaine de prix littéraires elle s'est vu décerner :

- la médaille d'argent du grand Prix humanitaire de France,
- la médaille d'or de la Renaissance française,
- le prix Nidas du Poisson d'or,
- la médaille d'or des arts, sciences et lettres.

Elle est chevalier des Arts et des Lettres et officier dans l'Ordre des Palmes académiques.



BAL : bulletin des amopaliens landais - AMOPA des LANDES.

Directeur de la publication : Broqua Bernard, président.

Rédaction-réalisation PAO : AMOPA des Landes.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Ne pas jeter sur la voie publique.